



FEDERATION CGT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

Union Fédérale de l'Action Sociale



Secteur social et médico-social

ACCORDS des CENTRES d'HEBERGEMENT et de REINSERTION SOCIALE (CHRS)

COMPTE RENDU CGT

de la Commission Nationale Paritaire de Négociations du 11 avril 2018

Le relevé de décisions de la précédente réunion (du 15.02.2018) est approuvé.

La Commission Paritaire Permanence de Négociations et d'interprétation (CPPNI)

Les discussions ont porté autour de l'avenant 159. FO demande sur la partie « prises de décisions » à ce que celles-ci soient arrêtées à l'unanimité et non en respectant la représentativité. La CGT rejette cette proposition qui n'est pas retenue. **La représentativité sera donc la règle.**

Les organisations de salarié.e.s demandent à ce que le cadre des prises de décisions soit précisé. NEXEM répond que cela relève du cadre légal. Il faudra prendre note par rapport aux décisions prises en CPPNI, elles devront être validées par un avenant.

La CGT demande à ce qu'il y ait un secrétariat administratif fourni par l'employeur et que de **nouveaux moyens pour le fonctionnement des négociations soient mis à disposition des partenaires sociaux pour un réel paritarisme et une véritable démocratie sociale** si chers à NEXEM, notamment concernant les temps de préparation, de rédaction et de déplacements, et les remboursements de frais (transports, hébergement, restauration). La demande de la CGT est soutenue par les autres organisations syndicales.

NEXEM rappelle que pour le moment il n'y a pas de fonds paritaires, les employeurs réfléchissent à la manière d'en créer un. A l'avenir, il pourrait être précisé les horaires à la journée pour éviter les problèmes avec des employeurs. Pour prouver que ne manque que la volonté politique, la CGT s'appuie sur l'avenant signé dans la Convention Collective Nationale du Travail de 1965 dans lequel est précisé les temps de trajets, les temps de préparation.

A nouveau, la CGT demande le calendrier pour la mise en place de ce fonds qui pourrait être alimenté par une fraction des cotisations des employeurs. NEXEM répond qu'ils y réfléchissent, qu'ils n'ont pas de calendrier mais que cela avance. NEXEM dit ne rien pouvoir faire pour le moment sauf se rapprocher de l'employeur des négociateurs pour faciliter les choses. La CGT réaffirme la problématique liée à l'absence de fonds paritaire et pose la question de ce qui les empêche d'agir vite. Nous n'obtenons pas de réponse.

.../...

Concernant le paragraphe Commission Nationale Paritaire Technique de Prévoyance, la CGT demande cinq réunions par an au lieu de trois actuellement.

Demande approuvée.

Il est clair que la CGT ne pourrait cautionner un texte qui ne donnerait pas les moyens de la démocratie sociale. NEXEM doit passer aux actes et ne plus se contenter de démagogie pour ses textes et congrès !

Politique salariale 2018

Pour NEXEM, il ne sera pas compliqué de mettre au niveau du SMIC les actuels coefficients infra SMIC. La CGT s'interroge : pourquoi NEXEM a t'il attendu pour le faire ? !

Pour le reste, les employeurs demandent de bien vouloir patienter jusqu'au bilan prévoyance à venir pour la CCNT du 15 mars 1966. Pourtant, il n'y a rien à voir entre l'enveloppe prévoyance de la 66 et celle des CHRS paraît-il ! ou bien fusionnons les Accords CHRS avec la CNT du 15 mars 1966 comme la CGT le revendique !

La CGT rappelle les promesses de NEXEM et relit les différents comptes rendus et les engagements non tenus. Une fois de plus NEXEM ne se positionne pas sur la politique salariale malgré l'allégement Fillon et le CITS et renvoie à la négociation par établissement. NEXEM rajoute que si on mettait le CITS en négociation nationale, on mettrait de petites associations à terre. Pour le chiffrage du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), NEXEM attend le retour de l'Observatoire enquête emploi.

NEXEM présente enfin le chiffrage de la proposition CFDT concernant un projet de nouvelles grilles de salaires : 3,7 millions d'euros sur 3 ans pour 700 000 euros de CITS reçus par an sur l'ensemble de la branche.

La CGT remet en cause ces chiffres. Pour la Branche CHRS, le Crédit d'Impôts de Taxe sur les Salaires (CITS) doit être en réalité de plus d'un million d'euros par an. NEXEM répond qu'il existe beaucoup de petites structures qui n'ont pas tous de CITS. A pleurer !

En fait, pas plus que sur la démocratie sociale, les employeurs n'ont l'intention de lâcher la moindre avancée salariale significative ! Pourtant, ces deux dernières années, les largesses des gouvernements leur en ont donné les moyens. **L'impatience des salarié.e.s et les mobilisations en cours devraient les faire réfléchir, ils ne pourront continuer ainsi éternellement !**

Dates des négociations des Accords des CHRS programmées pour le deuxième semestre 2018

- ✓ 4 juillet
- ✓ 12 septembre
- ✓ 21 novembre

oOo